

Jules RACINE SAINT-JACQUES. *L'honneur et la foi. Le droit de résistance chez les Réformés français (1536-1581)*. (Cahiers d'Humanisme et Renaissance, 107). Genève, Librairie Droz, 2012. 22 × 15 cm, 218 p. € 43,92 (pdf 33,64). ISBN 978-2-600-01587-5.

Cet essai propose un réévaluation de l'évolution des conceptions politiques des calvinistes français du 16<sup>e</sup> s. Son A. est amené à aborder la notion malaisée et protéiforme de «littérature monarchomaque» et à se positionner face aux nombreux historiens qui ont moissonné avant lui cette riche contrée de l'histoire des idées. Ce faisant, il s'attaque à deux problèmes majeurs, celui de la définition du corpus et celui du découpage en phases du phénomène. Il prend en compte les écrits calviniens, les pamphlets condéens et les écrits plus proprement «monarchomaques» signés, entre autres, par Hotman, Bèze et Duplessis-Mornay. Ces trois ensembles de textes correspondent à trois phases qu'il s'agit d'articuler: la première relève de la pastorale, la seconde d'un discours défendant l'honneur nobiliaire, la troisième de la mise en place d'une conception contractuelle de la monarchie permettant une opposition au souverain.

J. R. St-J. revient sur les ambiguïtés de la pensée calvinienne, tiéillée entre le «tout pouvoir vient de Dieu» de S. Paul et le «obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes» de l'apôtre Pierre. Il met en évidence les éléments qui, comme la peur de la foule ou la possibilité pour les magistrats de résister au tyran, émergeront dans les textes postérieurs tout en précisant qu'il n'y a pas réelle continuité dans la mesure où la «phase condéenne», qui suit cette «phase calvinienne», correspond à un tout autre contexte.

Avec Condé s'opère le passage du théologique au politique. La cause des réformés se confond avec celle d'un parti. Le discours tenu défend les intérêts légitimes des princes de sang honteusement écartés de la participation au pouvoir au profit des «princes étrangers» que sont les Guises. Ces derniers, considérés comme des tyrans d'usurpation, sont les cibles privilégiées des attaques alors que les jeunes rois sont davantage considérés comme des prisonniers innocents.

Lorsque, devenu majeur, Charles IX décide de poursuivre la politique des Guises, il subit à son tour les attaques du parti. L'argumentaire change. Les auteurs des grands traités «monarchomaques» dénoncent la tyrannie d'exercice d'un souverain qui méprise les bases contractuelles de la monarchie française. Le retour à un état primitif pur devient le but des théoriciens. Ne devrait-on pas, d'ailleurs, voir dans cette nostalgie d'un état normatif peu à peu altéré par la soif de pouvoir des princes l'application, dans le champs politique, de la démarche mentale qui est au centre de la Réforme? Dans les deux cas, la dénonciation de ce qui est passé par des recherches historiques visant à établir ce qui était et qui n'aurait jamais dû cesser d'être.

La date traditionnellement retenue afin d'articuler la deuxième et la troisième phase est la St-Barthélémy. Des recherches récentes

ont montré que l'élaboration de la conception contractualiste précède le grand massacre. J. R. St-J. leur emboîte le pas en émettant cependant une réserve. Si, avant 1572, les bases des grands traités monarchomaques se mettent bel et bien en place, ce n'est qu'après la tuerie que les huguenots s'en prennent directement au roi-tyran. La St-Barthélémy peut donc, en partie, retrouver son statut de date-pivot. Cette retouche de la chronologie constitue un des deux apports majeurs de *L'honneur et la foi*.

Le second apport concerne le délicat problème de la nomenclature. Le terme «monarchomaque», accepté sans réticence par des générations d'historiens, convient bien mal à des auteurs préoccupés par la restauration de la monarchie française dans son premier état. Mario Turchetti avait d'ailleurs déjà préconisé d'utiliser le terme plus adéquat de «tyrannomaque». Par ailleurs, la notion a, au fil du temps, acquis une plasticité fort commode permettant à chacun de l'adapter à sa démonstration. Un travail de clarification conceptuelle est donc nécessaire. Ce travail, mené ces dernières années, a abouti à limiter drastiquement le corpus au seuls traités classiques de Hotman, Bèze et Mornay, voire à celui, seul, de Mornay. Or, il est évident que les développements théoriques des trois grands monarchomaques ont été préparés par des écrits avec lesquels ils partagent beaucoup et dont ils ne peuvent être isolés. J. R. St-J. propose donc d'oublier le terme «monarchomaque». Selon lui, l'ensemble des textes produits par les réformés pendant les Guerres de religion afin de justifier la résistance au pouvoir royal relèvent d'une «théorie alter-monarchiste de la résistance». L'expression, inspirée de notre actualité, n'est pas commode mais elle a, effectivement, le mérite d'éliminer bien des apories.

Les lecteurs que ne convaincra pas *L'honneur et la foi* et qui déployeront peut-être de ne pas avoir été plongés, par son auteur, dans la profondeur des textes huguenots, reconnaîtront cependant à ce court livre au style vif le mérite de présenter de façon limpide, synthétique et digeste l'évolution complexe des conceptions calvinistes en matière de résistance aux tyrans.

Olivier DONNEAU

Haute École de la ville de Liège